



MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER

Rapport à la commission supérieure des sites,
perspectives et paysages
Séance du 26 mai 2016

PROJET DE CLASSEMENT AU TITRE DES SITES
DES MEMORIAUX
DE VILLERS-BRETONNEUX ET LE HAMEL
ET DE LEURS ENVIRONS

Communes de Aubigny, Blangy-Tronville, Cachy, Fouilloy, Hamelet,
Lamotte-Warfusée, Le Hamel, Vaire-sous-Corbie et Villers-Bretonneux
(département de la Somme)

Rapport CGEDD n°008752-02

établi par

Jean-Luc Cabrit

Chargé de mission d'inspection générale

mai 2016





Au sommet du mémorial de Villers-Bretonneux - Photo JLC

Contexte - Histoire

Le projet de classement qui est présenté aujourd'hui à l'avis de la Commission porte sur deux mémoriaux militaires du Commonwealth implantés dans la Somme, tout près d'Amiens : le Mémorial national australien de Villers-Bretonneux et le Parc mémoriel australien de Le Hamel (*australian corps memorial Park*).

S'il y a d'autres mémoriaux et cimetières australiens en France, ces deux-là ont une place particulière chez les Australiens qui, lors la cérémonie commémorative de l'ANZAC Day¹, le 25 avril, font le déplacement par milliers pour déposer sur les tombes les traditionnelles fleurs de coquelicot. Cette date marque un double anniversaire : celui de la bataille de Gallipoli dans les Dardanelles le 25 avril 1915, et celui de la deuxième bataille de Villers-Bretonneux, les 24 et 25 avril 1918. Selon la Mission du centenaire², « dans l'imaginaire collectif australien, l'Australie en tant que nation est née le 25 avril 1915 sur les plages de Gallipoli ». La bataille, où l'ANZAC était aux côtés des troupes britanniques et françaises, fut un désastre pour les Alliés, mais « l'Australie entrainait dans le concert des nations là où les nations étaient supposées naître : sur le champ de bataille. [...] Les Australiens, pour la première fois, se battraient ensemble, pour une cause commune dans une guerre où prenaient part d'autres pays aux traditions militaires augustes ». Mais en 1918, ce même 25 avril, l'action des armées australiennes à Villers-Bretonneux fut une réussite et une revanche sur l'échec de Gallipoli.

Ce projet de classement, qui figure sur la liste des sites à classer du département de la Somme, validée par la commission départementale de la nature, des sites et des paysages (CDNPS) du 3 novembre 2011, est également souhaité par le Conseil départemental de la Somme, qui œuvre à l'inscription des *sites funéraires et mémoriels de la Première guerre mondiale* sur la liste du Patrimoine mondial.

Le lieu d'implantation des deux monuments est particulièrement significatif et fonde le périmètre du projet de classement. Les deux mémoriaux se dressent à environ 15 kilomètres à l'est d'Amiens. La région – le Santerre – est constituée de vastes plateaux dédiés à la grande culture, marqués çà et là par quelques bois, clochers et silos agricoles, et fractionnés par les vallées verdoyantes des rivières. Le plateau de Villers-Bretonneux, délimité, au nord, par la vallée de la Somme et, au sud, par celles de l'Avre et de la Luce, constitue donc un triangle allongé, incliné vers la Somme, qui pointe vers Amiens en perdant progressivement de l'altitude. Cette configuration lui donne un statut de belvédère paysager sur la ville dont on aperçoit par temps clair la cathédrale et la tour Perret à l'horizon.

La position stratégique de ce belvédère explique les événements décisifs qui se sont déroulés vers la fin de la première guerre mondiale, au printemps 1918. Après la fin des hostilités sur le front russe en mars 1918, l'armée allemande se concentre sur le front français en lançant une vaste offensive, dite de *Ludendorff* ou *bataille du Kaiser* (*Kaiserschlacht*). Dans les Flandres et la Picardie, et à l'exception des armées belges massées près de la mer du Nord, le front est tenu jusqu'à l'est d'Amiens par les troupes du Commonwealth, l'armée française prenant le relais plus au sud. L'offensive allemande va donc consister à créer une brèche entre les deux armées, dans le but de prendre Amiens, nœud ferroviaire clé dans l'organisation de la défense alliée. Les *diggers*³ australiens établis dans cette zone vont y accomplir deux hauts faits d'armes.

Le matin du 24 avril, les Allemands prennent Villers et s'avancent jusqu'au bois d'Aquennes, en projetant de poursuivre leur avancée le lendemain. Les Alliés réagissent immédiatement en confiant une mission extrêmement difficile et risquée aux 13ème et 15ème brigades australiennes des 4ème et 5ème Divisions, aux côtés de bataillons britanniques. Il s'agit d'encercler et de récupérer le village de nuit. Les combats commencent le soir du 24 et se prolongent jusqu'au matin du 25 avril : malgré des pertes considérables, l'action est un succès et Villers est définitivement reconquis dans la journée. C'est sur la hauteur que visaient les Allemands, au nord de Villers, que se dresse aujourd'hui symboliquement le Mémorial national australien.

Quelques mois après, alors que les Alliés tentent de reprendre le terrain petit à petit, il s'agit de reconquérir le village de Le Hamel, quelques kilomètres plus à l'est. Les opérations ont lieu les 3 et 4 juillet 1918 et sont confiées à un officier australien, John Monash, qui fait appel à la combinaison synchronisée des différentes armes s'appuyant les unes sur les autres : aviation, artillerie, infanterie. Cette tactique, très innovante, amène les Alliés à la victoire, non sans pertes humaines. L'enjeu de cette bataille était relativement local, mais la tactique employée est immédiatement devenue célèbre et a été souvent réutilisée. Le président du Conseil, Georges Clémenceau, se rendit en personne sur place rendre hommage aux soldats australiens.

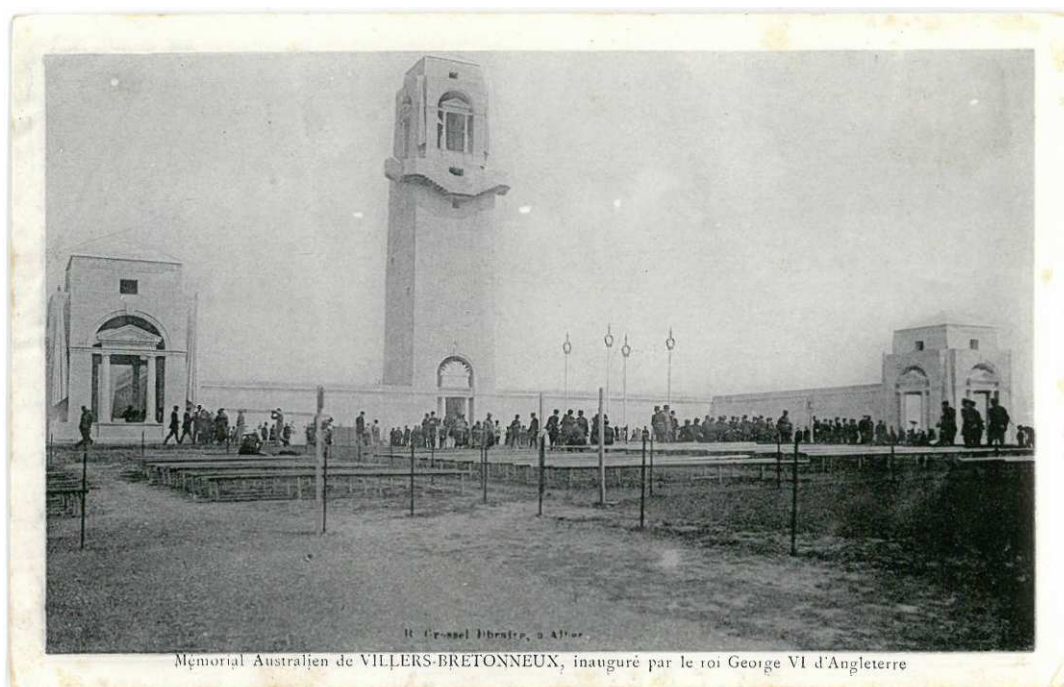
¹ ANZAC : Australian and New-Zealand Army Corps.

² Cette citation et celles qui suivent sont tirées du site internet de la mission du centenaire de la première guerre mondiale (<http://centenaire.org/fr/la-mission/la-mission-du-centenaire>) - « De l'importance de la commémoration du Centenaire en Australie ».

³ Les soldats australiens de la Grande Guerre sont communément appelés Anzacs ou Diggers.

Les monuments

Le Mémorial national australien, qui se dresse sur le territoire de la commune de Fouillooy, a été inauguré en 1938 par le roi d'Angleterre George VI et le président Albert Lebrun. Il réunit : le mémorial des forces australiennes ayant combattu en France et dans les Flandres ; l'hommage aux soldats australiens qui ont été tués entre 1916 et la fin de la guerre et qui reposent dans des tombes anonymes ; un cimetière militaire, comprenant des tombes britanniques, canadiennes, australiennes, néo-zélandaises et sud-africaines.



Inauguration du mémorial de Villers-Bretonneux en 1938 - Source Coll. particulière

La construction en a été confiée à Sir Edwin Lutyens, qui a réalisé de nombreux monuments et cimetières militaires en France, au titre de la *War Graves Commission*⁴. Cet ensemble monumental néoclassique de pierre blanche n'est pas situé sur les lieux mêmes des combats, mais s'organise, on l'a vu, à l'emplacement stratégique convoité par l'armée allemande, sur un point haut du plateau, suivant un axe orienté d'est en ouest en direction d'Amiens. On y entre par de larges emmarchements situés entre deux pavillons symétriques. On parcourt ensuite une longue avenue de gazon bordée des 2143 tombes du Commonwealth, méticuleusement entretenues, souvent anonymes, pour atteindre la grande croix, puis, en fond de perspective, le mémorial proprement dit. Sa haute tour, visible de très loin et entourée d'un parc, est encadrée de murs où sont gravés les noms des 10 773 soldats australiens enterrés anonymement.

La beauté du paysage et la puissance de l'inscription du mémorial dans le site sont particulièrement saisissantes. Le choix de le placer à cet endroit précis, en ce point d'inflexion subtil d'un relief à la fois doux et tendu, est magistral : il parle directement aux sens et nous ramène de façon immédiate en ce printemps 1918. Dans un raccourci vertigineux, Amiens nous apparaît toute proche, comme elle a pu apparaître aux yeux des belligérants, si facile en apparence à conquérir pour les uns, si essentielle à conserver pour les autres. L'axe de la composition se superpose à la direction du regard tendu vers l'objectif à atteindre, au désir de vaincre, à la trajectoire de l'obus. Le paysage est ainsi aspiré par le mémorial, jusqu'à Amiens son point focal, et c'est tout cet ensemble qui constitue le lieu de mémoire, révélé par la composition de Lutyens.

⁴ La War Graves Commission gère les mémoriaux et cimetières du Commonwealth.

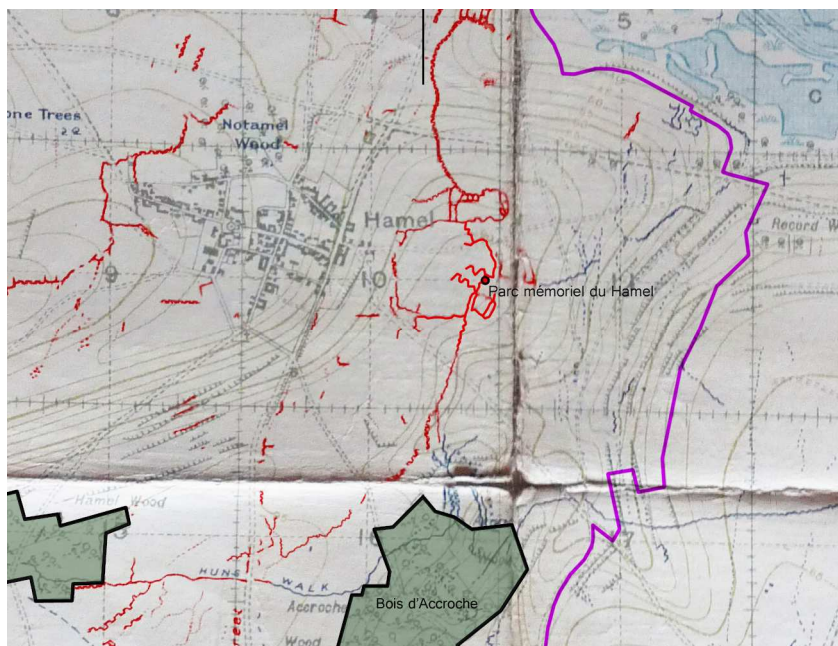
Quelques kilomètres en retrait, **le Parc mémorial australien** de Le Hamel est très récent et sa conception du travail de mémoire y est très différente de celle de Villers-Bretonneux. Voulu par l'État d'Australie pour commémorer sur place la bataille du 4 juillet 1918, il se situe sur le lieu même des événements, au-dessus du village. Il a été édifié en 1990 et inauguré en 1998.



Monument du Parc mémorial de Le Hamel - Source dossier DREAL Picardie

Même s'il est situé en position haute, il est proche du sol, il fuit la monumentalité et ne cherche pas de mise en scène spectaculaire du paysage. Il est composé d'un parcours pédagogique bordé de pupitres explicatifs, qui conduit, à travers champs, au monument et à une excavation qui évoque la tranchée allemande atteinte lors des combats de juillet 1918. Le monument est constitué de trois pans de murs de pierre sombre, en arc de cercle, qui forment des sortes de coulisses et servent de fond à un parvis circulaire entouré de quelques bancs de pierre. Il n'y a pas de tombes, pas de noms gravés. Le pan de mur central porte le symbole du corps d'armée australien. Sur les deux pans de murs qui l'encadrent est gravé, en français et en anglais, le texte du discours de Clémenceau aux soldats australiens.

Beaucoup moins spectaculaire que celui de Villers-Bretonneux, ce mémorial nécessite de prendre le temps de la lecture, de comprendre les lieux et les événements. Il propose une approche qui s'appuie sur l'écrit et sur la pédagogie plus que sur la symbolique. Il semble à la fois être là, dans le paysage sensible qui l'entoure, et en même temps ailleurs, dans la réflexion, dans un regard distancié, complémentaire de son voisin, dont la composition monumentale fait appel à l'émotion et au souvenir des soldats, physiquement présents par leurs tombes alignées sur le site.



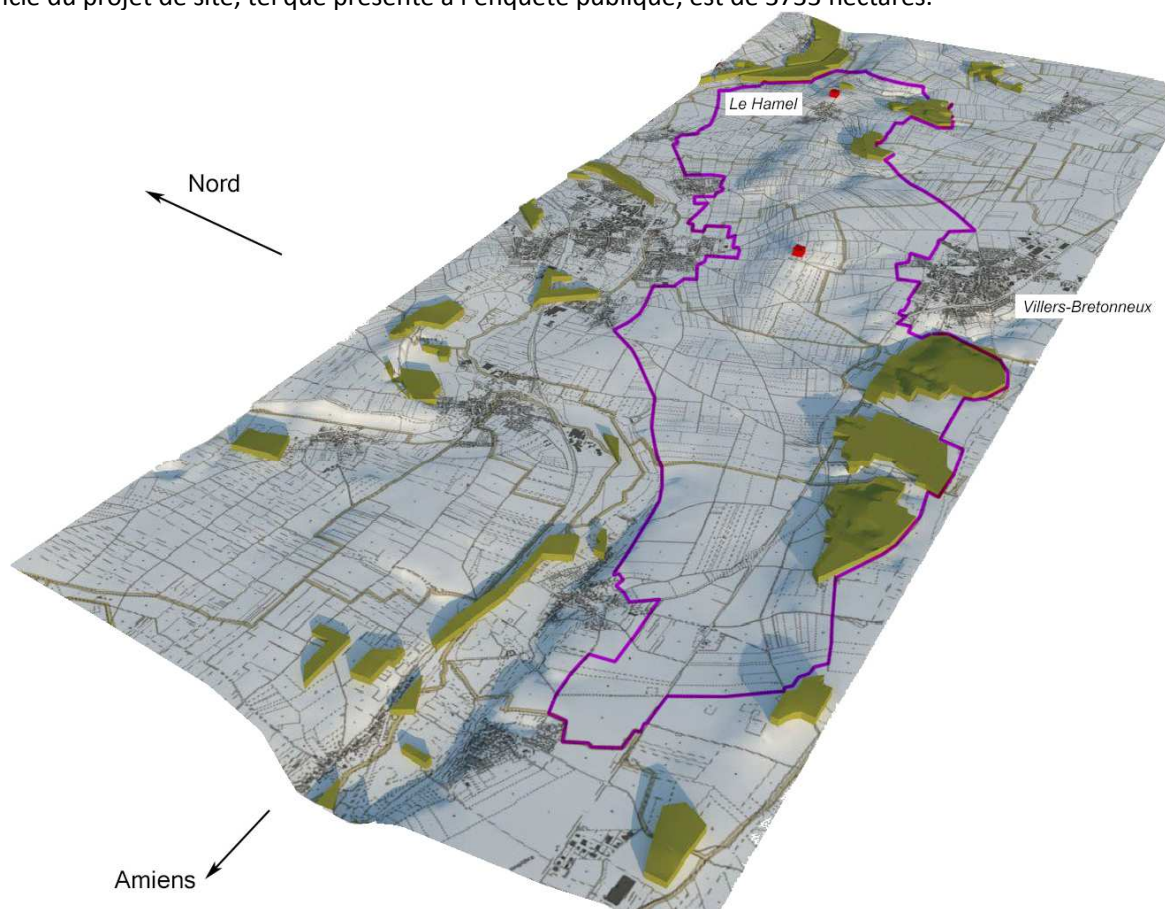
Le relief et les tranchées autour de Le Hamel en juillet 1918 (en violet la limite du site)

Source JLC d'après dossier DREAL

Les critères et le périmètre

Pour ce qui est des **critères de classement**, le critère *historique* me semble le seul à devoir être retenu, comme pour le site des mémoriaux de Thiepval et Beaumont-Hamel, qui a été présenté à votre commission en septembre 2012, et classé par décret du 22 août 2013. On pourrait retenir le critère *pittoresque*, au sens de « digne d'être peint », le paysage qui entoure les mémoriaux étant d'une beauté et d'une ampleur indéniables, mais il est probable que sans la présence des mémoriaux, et sans l'histoire dont il a été le théâtre, il n'aurait pas été classé.

Le périmètre peut se définir comme le « champ d'influence » des deux mémoriaux, délimité par les crêtes et rebords de plateau qui les entourent. Ce faisant, il inclut à l'est le champ de bataille de Le Hamel, en longeant le rebord de plateau au-dessus de la vallée sèche d'Abancourt, et au sud le bois d'Aquennes, lieu de l'avancée maximale des Allemands. Côté ouest, le périmètre du site se prolonge pour rendre compte du glaciaire militaire qui séparait le secteur de la ville d'Amiens. Il s'étend donc le plus loin possible, de manière à protéger la vue sur la ville, jusqu'à l'aérodrome de Glisy. Il inclut au sud les bois de Vaire et d'Accroche situés sur les collines en bordure de la plaine agricole qui limitent et cadrent le champ de vision. Au nord, il suit le rebord de plateau le long de la dépression de la Somme, en évitant les secteurs urbanisés. Ainsi définie, la superficie du projet de site, tel que présenté à l'enquête publique, est de 3733 hectares.



Le périmètre proposé à l'enquête publique - en rouge les deux mémoriaux

Source JLC d'après dossier DREAL

L'enquête publique

L'enquête publique a été ouverte par arrêté préfectoral du 24 septembre 2015 et s'est déroulée du 26 octobre au 27 novembre 2015. Elle a été confiée à Monsieur Jean-François Bloc, commissaire enquêteur.

Un dossier d'enquête et un registre ont été mis à disposition du public dans les mairies des neuf communes concernées. L'avis d'ouverture a été affiché sur leurs panneaux d'information et sur 14 points du site. Il a également fait l'objet des parutions réglementaires dans l'« Action agricole » et le « Courrier Picard ». La DREAL a par ailleurs animé deux réunions d'information à la Chambre d'agriculture de la Somme

Le commissaire enquêteur a effectué 6 permanences au total, soit deux permanences dans chacune des mairies de Fouilloy, Le Hamel et Villers-Bretonneux. 46 observations ont été portées sur les registres, émanant de particuliers, de collectivités, d'entreprises ou de syndicats. Plusieurs font état de refus du classement de certaines parcelles, notamment boisées, mais sans remettre en cause le principe du classement.

Les consultations des différents services, organismes et collectivités ont été effectuées. Douze ont émis un avis favorable, assorti ou non de réserves ou de recommandations (ADRT Somme Tourisme, Agence Régionale de Santé, Chambre de Commerce et d'Industrie Amiens Picardie, Fédération de la Pêche, Conservatoire botanique national de Bailleul - Picardie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, CAUE, Syndicat intercommunal des eaux de la région de Corbie, ONF, Comité Régional du Tourisme de Picardie, STAP, ONEMA, Amiens Métropole, RTE, Conseil départemental de la Somme). Deux, sans exprimer d'avis défavorable, ont indiqué quelques réserves techniques (DDTM, GRT gaz). La mairie de Blangy-Tronville a fait parvenir une liste de parcelles à exclure. La délégation régionale du Centre national de la propriété forestière (CRPF) a émis un avis défavorable en demandant l'exclusion de parcelles forestières, tout comme la Chambre d'Agriculture de la Somme, qui propose plutôt un classement en deux zones (site classé et site inscrit). Le syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Somme propose de se limiter à une inscription du site. La Chambre d'Agriculture demande en outre une étude visant à réduire le périmètre et à mieux cerner les contraintes des agriculteurs.

Les communes ont été consultées par le Préfet mais n'ont pas émis d'avis.

Suivant les réponses de la DREAL aux demandes d'exclusion de parcelles relayées par le commissaire enquêteur, on peut regrouper ces parcelles en trois ensembles :

- a) - les parcelles agricoles situées dans la perspective directe entre le mémorial de Villers-Bretonneux et Amiens, devant rester dans le périmètre ;
- b) - les parcelles périphériques pouvant être exclues du périmètre, si elles n'ont pas d'impact sur les perspectives des deux mémoriaux. C'est le cas de parcelles urbanisables à Blangy-Tronville, Fouilloy et Le Hamel ;
- c) - les parcelles périphériques boisées constituant limite sud du site (bois de Blangy, Bois-l'Abbé, bois d'Aquennes au sud-ouest du mémorial de Villers-Bretonneux, bois d'Accroche et d'Arquaire au sud du mémorial de Le Hamel, bande boisée au lieu-dit Bellevue). Leur classement a fait l'objet d'une forte opposition durant l'enquête : propriétaires privés, Syndicat des propriétaires forestiers de la Somme, CRPF, Chambre d'agriculture, sont opposés à ce qui est perçu comme une entrave à la gestion sylvicole. Suite aux échanges avec la DREAL, le commissaire enquêteur considère que « *les propriétaires de massifs boisés d'une certaine importance obtiennent l'exclusion de leurs bois du périmètre sous certaines conditions* », à savoir, qu'elles soient dotées d'un plan simple de gestion existant ou en cours d'élaboration.



La partie sud du site vue du mémorial de Villers-Bretonneux. Les bois constituent la limite - Photo JLC

Dans ses conclusions du 2 février 2016, le commissaire enquêteur émet des recommandations concernant la création d'écrans végétaux devant certaines constructions, la réalisation de l'étude agricole demandée par la Chambre d'Agriculture, l'élaboration d'un cahier de gestion forestière concerté avec les professionnels, et demande que les préconisations d'insertion des projets futurs « *ne remettent pas en cause l'économie et la faisabilité de ces derniers* ». Il rend un avis favorable au classement, sous réserve « *que les propositions modificatives de la DREAL qui ont apporté des avancées déterminantes au cours de cette enquête, ne soient pas substantiellement remises en cause lors du processus d'approbation du site* ».

La CDNPS de la Somme du 25 mars 2016 – à l'exception du représentant de la Chambre d'agriculture – a émis un avis favorable au classement, en acceptant l'exclusion des parcelles périphériques, mais en maintenant dans le site les parcelles agricoles et les parcelles boisées.

Après une nouvelle visite sur site, en avril 2016, il se confirme que les bois, qui constituent une limite du site au sud, sont très visibles, tant par leurs lisières que par leurs canopées, compte tenu de leur situation sur terrain incliné. Ils cachent l'autoroute situé presque sur la crête. En outre, bien que certains de ces bois soient soumis à plans simples de gestion, leur pérennité n'est pas garantie. Notons que, par le passé, le Bois l'Abbé a subi, entre 1970 et 1972, des défrichements importants. Enfin, le bois d'Aquennes et le bois d'Accroche ont un rôle historique dans les événements de 1918. Ces arguments nous incitent à proposer de maintenir les bois dans le périmètre. Ce faisant, l'avis du commissaire enquêteur doit être considéré comme défavorable, non pas sur le principe du classement, mais sur son périmètre.



A gauche les parcelles boisées en 1952 - A droite les parcelles aujourd'hui (Source IGN-« remonter le temps »)
On voit le défrichement du Bois l'Abbé (au centre) et quelques parcelles cultivées dans le bois de Blangy (à g.)

La gestion future - Conclusion

Le dossier de classement comprend un cahier d'orientations de gestion très complet, organisé en 23 actions mettant en oeuvre cinq préconisations : valorisation des mémoriaux, préservation des paysages, maîtrise de l'urbanisme, accueil des touristes, mobilisation et sensibilisation des acteurs.

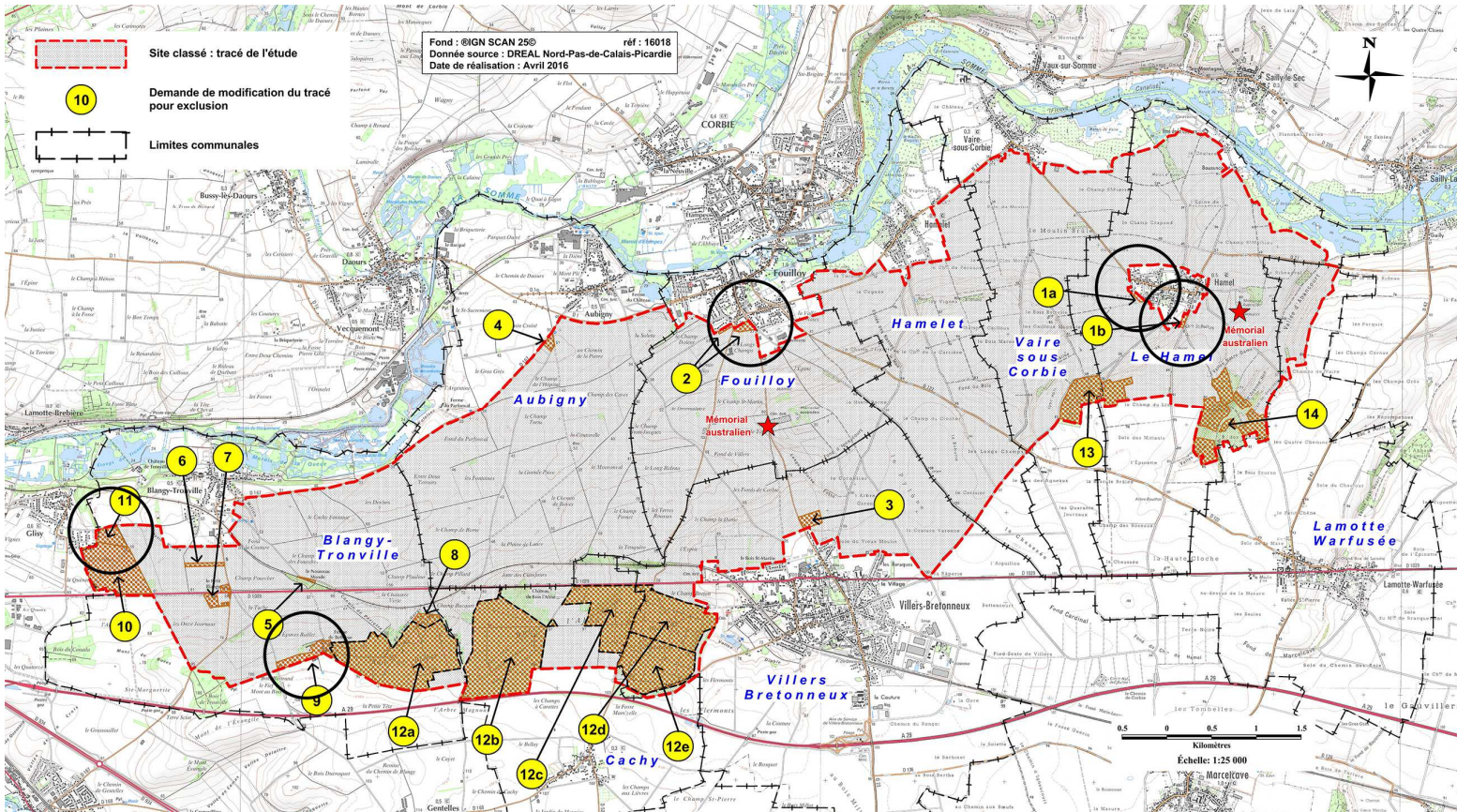
Les travaux sur les mémoriaux eux-mêmes me semblent devoir être l'objet d'une attention particulière : un centre d'interprétation enterré est en cours de construction au pied du mémorial de Villers-Bretonneux et un parking doit y être ajouté pour accueillir les visiteurs toujours plus nombreux. En outre, il conviendra d'être extrêmement attentif aux évolutions urbaines en limite extérieure du site, en particulier à l'accompagnement paysager des projets (rocares et limites d'urbanisation). A ce titre, la communauté de communes du Val de Somme, qui regroupe 8 des 9 communes concernées, s'est engagée, en janvier 2016, dans l'élaboration d'un PLUi. Celui-ci permettra de doter l'ensemble de ces communes de documents d'urbanisme porteurs de préconisations sur le traitement de ces franges urbaines.

En conclusion, je propose à la Commission d'émettre un avis favorable au projet de classement du site avec le critère *historique*, selon le périmètre proposé à l'enquête, en n'excluant que les quelques parcelles périphériques sans impact sur les perspectives des mémoriaux.

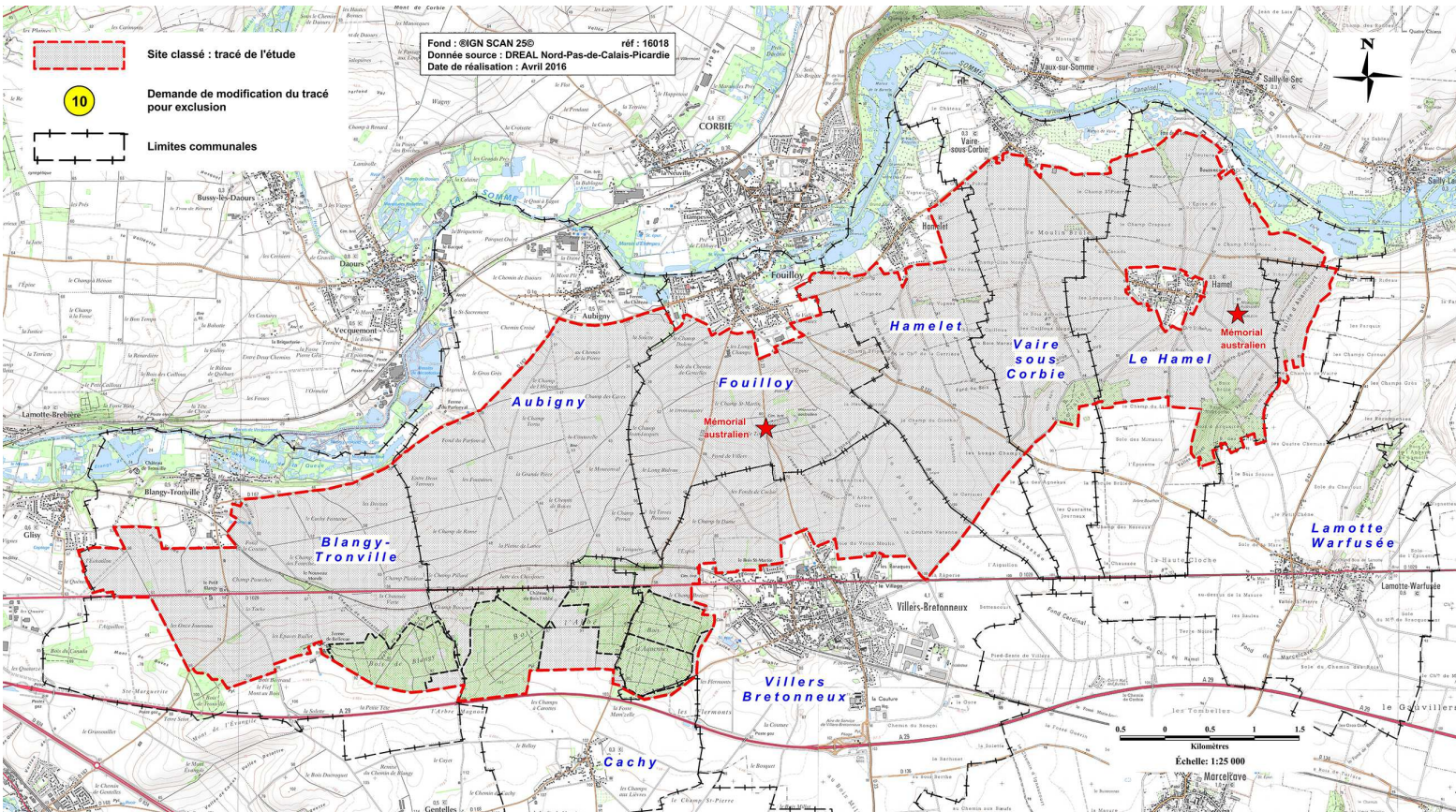
Je lui suggère par ailleurs de modifier le nom du site, « Mémoriaux australiens de Villers-Bretonneux et Le Hamel, et leurs environs », en remplaçant le mot « environs » par le mot « perspectives », qui me semble plus précis et plus adapté à la signification du périmètre proposé.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'JL' followed by a horizontal line and a small flourish.

Jean-Luc Cabrit



Périmètre mis à l'enquête (trames brunes : exclusions demandées – cercles : exclusions acceptables) - Source DREAL



Périmètre proposé au classement - Source DREAL